

POPULATION

Les personnes âgées dépendantes dans la Vienne : une augmentation potentielle de +10 % d'ici 2020

Édito

Dans le cadre de la préparation du prochain Schéma gérontologique départemental (2010-2014), nous avons demandé à l'Insee une étude concernant l'évolution de la population dépendante dans la Vienne, d'ici à 2020.

Ce travail nous a permis de mieux appréhender les futurs besoins de nos territoires en matière d'accueil et de soutien aux personnes âgées dépendantes.

Il marque également la volonté du Conseil Général d'accompagner chacun pour vivre sa vieillesse dignement dans la Vienne.

Claude BERTAUD,
Président du Conseil Général de la Vienne

Bruno BELIN,
1^{er} Vice-Président du Conseil
Général de la Vienne, chargé de
l'action sociale

En 2020, 30 % des habitants de la Vienne auront 60 ans et plus. L'augmentation du nombre de seniors, nourrie par l'allongement de l'espérance de vie et par le vieillissement des générations du baby-boom, s'accompagnera parallèlement d'une hausse de +10 % du nombre de personnes potentiellement dépendantes entre 2010 et 2020. Celles-ci devraient majoritairement vivre à domicile, en ayant recours à des services d'aides. Le nombre de résidents en institutions devrait augmenter de +4 % entre 2010 et 2020.

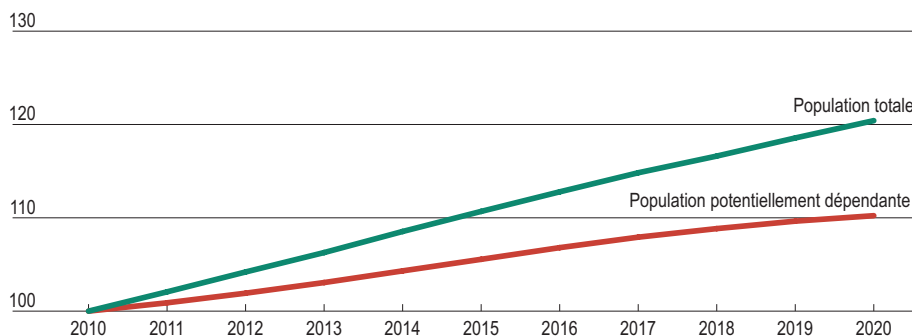
Le vieillissement de la population de la Vienne s'accompagnera inévitablement d'une hausse du nombre de personnes dépendantes. Si l'on applique des taux de dépendance par sexe et âge aux projections

de population, on peut estimer le nombre de personnes potentiellement dépendantes (cf. méthodologie 1 et 2). Leur nombre augmenterait de +10 % entre 2010 et 2020, soit 2 points de moins qu'au niveau régional (illustration 1).

Une hausse de 10 % du nombre de personnes dépendantes

Évolution de la population départementale de 60 ans et plus de 2010 à 2020

(base 100 en 2010) (illustration 1)



Source : Insee (Enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance 1998-1999 - Omphale)

Augmentation du nombre de personnes potentiellement dépendantes parmi les plus âgées

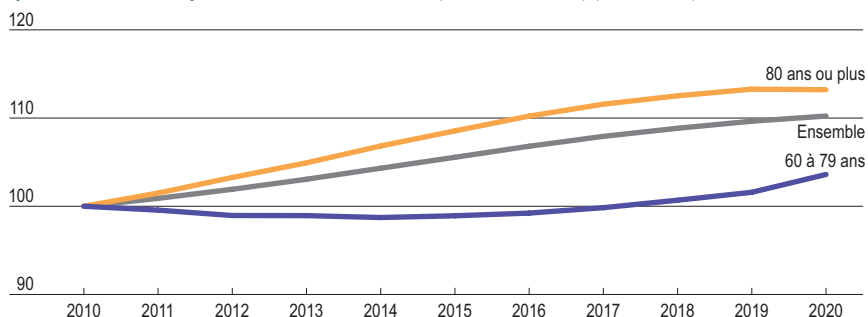
Les personnes passant le cap des 60 ans durant les années 2010 à 2020 sont nées durant la période du baby-boom, entre 1950 et 1960. Elles forment une population importante, avec peu d'individus dépendants. En effet, le taux de dépendance, c'est-à-dire le risque pour une personne de devenir dépendante, croît avec l'âge. D'environ 3 % entre 60 et 80 ans, ce taux dépasse les 18 % après 80 ans (illustration 2). Or la population nombreuse issue du baby-boom n'atteindra les grands âges, quand la dépendance devient plus fréquente, qu'à partir de 2025. C'est à partir de ce moment que la population dépendante devrait s'accroître fortement et que les besoins devraient s'amplifier.

D'ici 2020, l'augmentation du nombre de personnes potentiellement dépendantes serait donc très faible pour les moins de 80 ans. Elle se concentrerait surtout sur les plus de 80 ans, dont le nombre augmenterait de +13 % entre 2010 et 2020. Deux phénomènes se conjuguent. D'un côté, l'allongement de l'espérance de vie accroît le nombre de personnes très âgées. De l'autre, les personnes dépassant 80 ans entre 2010 et 2020, nées entre 1930 et 1940, sont peu nombreuses. Elles appartiennent aux générations nées entre les deux Guerres mondiales, après la disparition prématurée de nombre de parents « potentiels » due à la Première Guerre mondiale à laquelle s'ajoute le déficit des naissances dû à la crise économique des années 30 (illustration 3).

L'augmentation de la population dépendante devrait être un peu plus importante chez les femmes (+11 %) que chez les hommes (+9 %), même si la population masculine de plus de 60 ans devrait augmenter plus vite que la population féminine (+22 % entre 2010 et 2020 pour les hommes contre +19 % pour les femmes), en raison de gains d'espérance de vie attendus plus élevés chez les hommes que chez les femmes. En 2005, l'espérance de vie des habitantes de la Vienne s'élevait à 84,5 ans contre 76,8 ans pour les hommes, avec un écart entre hommes et femmes qui se réduit peu à peu. La population dépendante devrait donc rester largement féminine. En 2020,

Augmentation importante du nombre de personnes dépendantes parmi les plus âgées

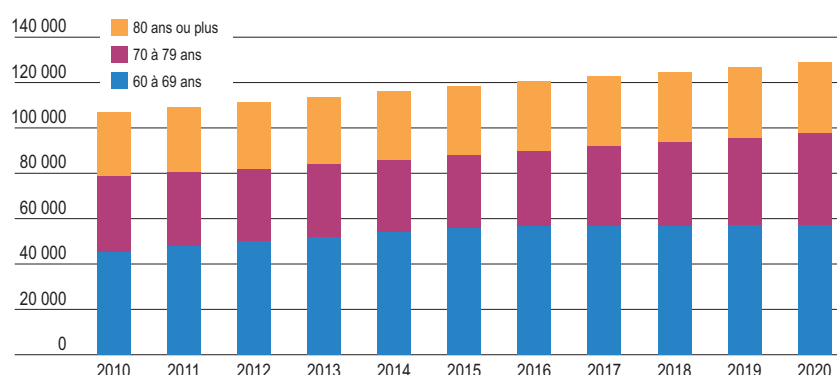
Évolution départementale du nombre de personnes âgées potentiellement dépendantes de 2010 à 2020 (base 100 en 2010) (illustration 2)



Source : Insee (Enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance 1998-1999 - Omphale)

Arrivée au-delà de 60 ans des classes nombreuses du baby-boom

Évolution départementale de la population de 60 ans et plus par tranche d'âge (illustration 3)



Source : Insee (Enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance 1998-1999 - Omphale)

les femmes seraient 1,3 fois plus nombreuses que les hommes après 60 ans, alors que ce rapport s'élèverait à 2,1 parmi la population dépendante.

Quels emplois pour le maintien à domicile ?

La majorité des personnes dépendantes vivent en couple ou en famille. Cependant, la proportion de personnes potentiellement dépendantes vivant seules devrait augmenter entre 2010 et 2020. Elles seront 18 % à vivre seules dans leur logement en 2010. À l'horizon 2020, elles devraient être 20 % dans ce cas, soit une personne dépendante sur cinq (illustration 4). En dessous de 80 ans, les personnes âgées vivent majoritairement à domicile. Beaucoup d'entre elles, ainsi que leurs familles, préfèrent demeurer à domicile pour retarder autant que cela se peut, le départ pour un établissement spécialisé. L'allongement de l'espérance de vie

permet une vie en couple plus longue et donc une meilleure entraide. Par ailleurs, au-delà de 80 ans, quand la dépendance peut devenir forte, les personnes âgées peuvent bénéficier de l'aide de leurs enfants parfois déjà retraités.

Cependant, l'augmentation du nombre de personnes âgées demeurant dans leur logement, qu'elles vivent seules ou non, entraînera un nombre d'emplois de services à la personne accru. Ainsi, le nombre de personnes en Équivalent temps plein (ETP) d'aides à domicile devrait être multiplié par 1,5 entre 2010 et 2020 dans le département, passant de moins de 1 100 personnes-ETP à près de 1 600 en 2020.

Le nombre d'aides-soignants à domicile devrait être multiplié par 2 de 2010 à 2020, atteignant 500 ETP en 2020. Le nombre d'aides ménagères, auxiliaires de vie sociale devrait être multiplié par 1,5. En revanche, les effectifs de gardes à domicile ou de services de portage de

repas ne devraient qu'assez faiblement augmenter, quelques dizaines d'ETP seulement dans le département.

Le maintien à domicile implique des dépenses accrues en cas de recours à des services d'aides à domicile. À ces dépenses s'ajoutent les charges liées au logement. Assez souvent d'ailleurs, ces logements ne sont pas adaptés aux besoins des personnes âgées qui ont tendance à vieillir là où elles ont vécu avec une famille plus grande. La proportion de grands logements occupés par des personnes de plus de 60 ans ne cesse d'augmenter. En 2005, 29 % des logements de cinq pièces et plus de la région sont occupés par des personnes de 60 ans et plus, contre 21 % seulement en 1990. Ces grands logements, souvent avec jardin, nécessitent un entretien lourd et souvent coûteux pour des personnes âgées. Ils peuvent être un frein important au maintien à domicile.

4 % de résidents supplémentaires en institutions entre 2010 et 2020

Avec l'âge, la proportion de personnes résidant dans un établissement d'hébergement, maison de retraite, logement-foyer ou unité de soin de longue durée, croît. D'après les enquêtes de recensement, près de 12 % des personnes de 80 ans et plus de la Vienne vivent en institutions en 2005, contre seulement 1,5 % des personnes âgées entre 60 et 79 ans. Et ce sont 27 % des personnes de 90 ans et plus qui demeurent dans un établissement d'hébergement. Dans l'ensemble de la région Poitou-Charentes, plus du tiers des personnes de 90 ans et plus résident dans une institution.

Le Programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) prévoit une redistribution entre les différentes catégories d'institutions dans le département de la Vienne : le nombre de résidents baisserait jusqu'en 2010 dans les logements-foyers et unités de soin de longue durée au profit des maisons de retraites et Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Après une augmentation de +25 % du nombre de lits en maisons de retraite et EHPAD entre 2007 et 2009, le rythme devrait se ralentir : 250 places devraient être créées en EHPAD entre 2009 et 2013. À partir de 2014, conformément aux hypothèses nationales du rapport du Centre d'analyse stratégique (*cf. pour en savoir plus*) nous faisons l'hypothèse que le nombre de places en institutions resterait stable jusqu'en 2020.

Au total, le nombre de personnes résidentes dans une institution, toutes catégories confondues, devrait croître d'environ +4 % entre 2010 et 2020.

Au-delà de l'augmentation du nombre de résidents, l'allongement de l'espérance de vie devrait provoquer l'augmentation du nombre de personnes très dépendantes comme par exemple les malades souffrant de la maladie d'Alzheimer. Certaines catégories de personnel avec des qualifications adaptées devront donc être renforcées.

Adapter les établissements au défi de la dépendance

Le Centre d'analyse stratégique a également envisagé les relations entre nombre de résidents en institutions et

emplois en découlant. Pour cela, il a envisagé deux hypothèses.

Dans les deux cas, la progression des effectifs d'animation est rapide et forte : il s'agit d'améliorer la prise en compte des besoins pour les actes de la vie sociale des résidents en augmentant le personnel d'animation. Les deux hypothèses se distinguent en revanche par l'intensité de l'effort consenti en ce qui concerne le personnel soignant (personnel médical, paramédical, infirmier, aides-soignants).

Ainsi, dans les institutions de la Vienne, on passerait d'environ 55 personnes-ETP pour 100 résidents en 2004 à 65 personnes-ETP en 2010 et 71 personnes-ETP en 2020 selon l'hypothèse basse. Selon l'hypothèse haute, on passerait à 70 personnes-ETP en 2010 et 75 personnes-ETP en 2020.

En 10 ans, cela se traduirait par une augmentation de l'emploi en institutions comprise entre +11 et +14 %. L'emploi atteindrait ainsi 4 700 personnes-ETP en 2020 dans l'hypothèse basse et 4 900 personnes-ETP dans l'hypothèse haute.

Quelle que soit l'hypothèse retenue, les fortes évolutions auraient lieu parmi les personnels éducatif, social et d'animation et parmi les aides-soignants. À l'inverse, les personnels de services généraux, administratifs et agents de services n'augmenteraient que faiblement.

Hausse du nombre d'emploi dans les établissements d'hébergement et aide à domicile

Au total, l'augmentation du nombre de personnes potentiellement dépendantes, à domicile ou en institutions, devrait amener une augmentation du nombre de personnes-ETP comprise entre +18 et +20 % d'ici 2020 dans la Vienne. En 2020, entre 6 200 et 6 600 personnes-ETP devraient avoir un emploi lié à la dépendance des personnes âgées. Les augmentations les plus importantes concerneraient le personnel soignant (le nombre d'ETP d'aides-soignants devrait augmenter entre +37 et +40 %) ainsi que le personnel d'aide à la vie quotidienne, personnel éducatif, social ou d'animation, ou encore les aides à domicile. Se posera alors la question de la formation inhérente à ces emplois.

Une personne dépendante sur cinq vivrait seule à domicile en 2020

Répartition de la population départementale de 60 ans et plus selon leur mode de cohabitation (en %) (illustration 4)

	2010		2020	
	Ensemble de la population	Population potentiellement dépendante	Ensemble de la population	Population potentiellement dépendante
Personnes vivant seules	27,4	18,5	29,3	19,8
Personnes ne vivant pas seules	69,1	54,1	67,6	54,7
Personnes en institutions	3,5	27,4	3,1	25,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee (Enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance 1998-1999 - Omphale)

Quelles ressources pour faire face à la dépendance ?

L'entrée dans un établissement d'accueil ou le recours à des services d'aides à domicile signifie des dépenses accrues. Si les revenus de la personne, retraite ou vente du capital (comme la maison), ne sont pas suffisants, c'est bien souvent aux proches qu'incombe la charge de subvenir aux besoins. Le peuvent-ils ? De plus en plus souvent, les familles sont « éclatées » et les enfants ne vivent pas nécessairement près de leurs parents. À la charge financière s'ajoutent alors des difficultés pour trouver à distance une équipe fiable et pour organiser la vie quotidienne : comptes, factures, contacts médicaux... Les difficultés sont d'autant plus importantes lorsque la personne dépendante n'a pas, ou plus, de famille pour assurer ce suivi. Et si l'un des conjoints doit rejoindre un établissement spécialisé, il faut également que le conjoint restant puisse toujours bénéficier de ressources suffisantes pour continuer à subvenir à ses propres besoins...

Des ressources nettement inférieures à la moyenne nationale

Les Conseils Généraux versent à toute personne dépendante ayant au moins 60 ans, qu'elle réside en institution ou à domicile, une Allocation personnalisée d'autonomie (APA), qui vise à couvrir certaines dépenses liées à leur perte d'autonomie (aide ménagère, adaptation du logement...). Son attribution est liée aux ressources de la personne (cf. méthodologie 3). L'observation des revenus des ménages âgés peut permettre d'apprécier la charge potentielle qui incombe aux Conseils Généraux.

En 2005, dans la Vienne, pour les ménages âgés, les ressources par personne au sens de l'APA sont inférieures à celles de France métropolitaine.

Ainsi, au niveau national, 10 % des ménages âgés de 60 ans et plus perçoivent des ressources mensuelles inférieures à 636 euros. Dans la Vienne, ce sont 12,6 % des ménages de 60 ans et plus qui recueillent moins que cette somme.

De la même façon, la moitié des ménages français d'au moins 60 ans gagnent moins de 1 183 euros par mois ; dans la Vienne, ce sont près de 60 % des ménages d'au moins 60 ans qui perçoivent moins que cette somme.

Pour les ménages de 60 ans et plus du département, la médiane n'atteint que 1 065 euros par mois (la moitié des ménages de 60 ans et plus perçoivent moins que cette somme), soit 120 euros mensuels de moins qu'au niveau national !

À l'autre extrémité de l'échelle des ressources, les 10 % des ménages métropolitains de 60 ans et plus les plus aisés reçoivent plus de 2 342 euros par mois, alors qu'ils ne sont que 6,5 % dans la Vienne à percevoir au moins cette somme.

Les anciennes générations moins riches que les jeunes

Ces ressources moindres s'observent aussi bien pour les personnes seules que pour les ménages constitués de plusieurs personnes. Par ailleurs, de grandes disparités de revenus existent selon les générations. Chez les 60-69 ans, qui comptent encore peu de personnes dépendantes, les revenus d'activité ne sont pas rares, du moins parmi les plus jeunes d'entre eux. Après 70 ans, là où se concentre la majorité des personnes dépendantes, ces revenus disparaissent. Ainsi, en 2005, 56 % des ménages entre 60 et 64 ans disposent de ressources dépassant 1 183 euros par mois. Passés 95 ans,

ils sont moins de 30 % à disposer d'au moins cette somme.

Une APA attribuée selon les ressources

L'attribution de l'Allocation personnalisée d'autonomie est liée aux ressources de la personne. En dessous d'un plafond (658,04 euros par mois en 2005) la personne perçoit l'intégralité de l'aide. Puis, par seuil, elle bénéficiera d'un montant compris entre 90 % et 10 % de l'aide. Au-delà du dernier plafond (2 622,34 euros en 2005), la personne ne perçoit que 10 % de l'aide.

Sur les 57 000 ménages du département dont la personne de référence a plus de 60 ans, près de 14 % ont des ressources par personne inférieures au premier plafond de l'APA (illustration 5). En cas de dépendance, l'allocation couvrirait la totalité du plan d'aide.

À l'inverse, seuls un peu plus de 4 % des ménages disposent de ressources supérieures au second plafond de l'APA, 2 622,34 euros par mois en 2005, seuil qui restreint à 10 % la part des dépenses prises en charge par la collectivité.

La situation des ménages par rapport aux plafonds de l'APA ne dépend pas de la composition du ménage : les résultats ne varient guère entre les personnes seules et les personnes en ménages composés de plusieurs personnes. En revanche, les différences entre générations se retrouvent. Près de 3 ménages sur 10 de plus de 90 ans ne dépassent pas le premier plafond de l'APA.

La grande majorité des ménages, 82 %, disposent donc de ressources mensuelles situées entre les deux plafonds de l'APA, et donc bénéficieraient d'une aide s'échelonnant de 10 à 90 % du montant total.

Vers un accroissement des inégalités ?

Les ressources des ménages de seniors en 2020 dépendront de l'évolution d'innombrables paramètres. La transformation d'ici 2020 du système de financement des retraites, l'arrivée de générations ayant occupé des emplois généralement plus qualifiés que leurs aînées, mais ayant également connu des parcours pouvant être plus irréguliers avec des périodes de chômage, l'évolution même du dispositif de l'APA... font qu'il est très difficile de prévoir la situation en 2020.

Cependant, afin de déterminer la seule influence de la démographie, on peut observer quelle serait la situation en 2020 lorsque les ménages de 2005 auront vieilli, en conservant les ressources et les plafonds de l'APA de 2005. On observe ainsi ce qui se passerait si le vieillissement 2005-2020 avait déjà eu lieu.

Selon le scénario central qui prolonge les tendances démographiques récentes, le département de la Vienne compterait plus de 45 000 ménages de plus de 70 ans en 2020, soit une augmentation de plus de 20 % par rapport à 2005 (illustration 6). Les personnes seules connaîtraient une hausse trois fois plus importante que les ménages de plusieurs personnes.

Les ménages aux ressources les plus faibles, qui perçoivent un revenu mensuel en dessous du 1^{er} plafond de 2005 de l'APA, et les ménages les plus aisés, qui perçoivent un revenu mensuel supérieur le dernier plafond de l'APA, seraient ceux qui connaîtraient la plus forte croissance, entre 23 et 24 %, contre +20 % contre les autres ménages, situés entre les deux plafonds.

Un ménage sur sept a des revenus inférieurs au 1^{er} plafond de l'APA

Répartition des ménages départementaux au 1^{er} janvier 2005 selon le revenu et l'âge (illustration 5)

	Revenu mensuel (au sens APA) par personne			Ensemble
	en dessous du 1 ^{er} plafond APA (de 0 à 658,04 €)	entre le 1 ^{er} et le 2 ^e plafond APA (plus de 658,04 à 2622,34 €)	au-dessus du 2 ^e plafond APA (plus de 2622,34 €)	
60-64 ans	949	7 250	587	8 786
65-69 ans	1 109	8 876	561	10 546
70-74 ans	1 361	9 654	417	11 432
75-79 ans	1 500	8 786	338	10 624
80-84 ans	1 451	7 331	311	9 093
85-89 ans	710	2 501	129	3 340
90-94 ans	628	1 703	95	2 426
95 ans et plus	212	374	24	610
Ensemble	7 920	46 475	2 462	56 857

Source : DGI (Revenus fiscaux 2004)

Augmentation des ménages aux revenus les plus faibles et des ménages aux revenus les plus élevés

Évolution départementale 2005-2020 du nombre de ménages dont la personne de référence a plus de 70 ans selon les plafonds APA - Scénario central de population (illustration 6)

	Revenu mensuel (au sens APA) par personne			Ensemble
	en dessous du 1 ^{er} plafond APA (moins de 658,04 €)	entre le 1 ^{er} et le 2 ^e plafond APA (entre 658,04 et 2622,34 €)	au-dessus du 2 ^e plafond APA (plus de 2622,34 €)	
2005				
Ensemble des ménages	6 345	30 055	1 125	37 525
Personnes seules	3 278	14 544	605	18 427
Ménages de plusieurs personnes	3 067	15 511	520	19 098
2020				
Ensemble des ménages	7 853	36 107	1 385	45 345
Personnes seules	4 389	19 048	802	24 239
Ménages de plusieurs personnes	3 464	17 059	583	21 106
Évolution 2005-2020 (en %)				
Ensemble des ménages	23,8	20,1	23,1	20,8
Personnes seules	33,9	31,0	32,6	31,5
Ménages de plusieurs personnes	13,0	10,0	12,1	10,5

Sources : DGI (Revenus fiscaux 2004) - Insee (Omphale)

D'ici 2020, une augmentation de +40 % du nombre des 60 ans et plus

Déjà une des régions les plus âgées de France en 2006, avec 26 % d'habitants de 60 ans et plus contre 21 % en France métropolitaine, le Poitou-Charentes compterait 31 % de personnes de 60 ans et plus en 2020. Dans la Vienne, le vieillissement est moins prononcé. La part de la population de 60 ans et plus passerait de 23 % en 2006 à 30 % en 2020. La Vienne bénéficie à la fois d'un excédent migratoire significatif et d'un excédent naturel qui contribuent à un moindre vieillissement.

En supposant le maintien des tendances démographiques depuis 1990, la population du département de la Vienne devrait passer de 419 000 habitants en 2006 à 454 000 en 2020, soit une progression de +8,4 %. Entre 2006 et 2020, la population de l'aire urbaine de Poitiers devrait s'accroître de +16,5 % et celle de Châtelleraut de +5,0 % (illustration 7). En revanche, les zones rurales du département devraient voir leur population diminuer de -5,8 % pour la zone Nord et de -8,6 % pour la zone Sud (illustration 8, découpage géographique).

Si les conditions de santé demeurent identiques, le département passera de 97 000 en 2006 à 136 000 personnes de 60 ans et plus en 2020, soit +40 % en quatorze ans, un peu plus que l'augmentation régionale. Les personnes âgées sont proportionnellement plus présentes en milieu rural. En 2006, elles représentent 34 % de la population de l'espace rural du sud du département et 30 % de l'espace nord. D'ici 2020, cette part continuera d'augmenter pour atteindre 44 % dans le sud et 42 % dans le nord. Cependant les aires urbaines sont les plus peuplées. Ainsi en 2006, 46 % des personnes âgées de plus de 60 ans de la Vienne habitent dans l'aire urbaine de Poitiers. Ce phénomène de concentration devrait continuer, l'aire urbaine de Poitiers compterait 70 000 personnes âgées de 60 ans et plus en 2020, soit une augmentation de +55 % par rapport à 2006. Ainsi, dans la Vienne, plus d'une personne de 60 ans et plus sur deux y résiderait. L'aire urbaine de Châtelleraut, quant à elle, rassemblerait près de 25 000 personnes de 60 ans et plus, soit +33 % par rapport

à 2006. Bien que l'explication principale de l'augmentation des personnes âgées soit l'arrivée dans ces âges des premières générations du baby-boom, l'allongement de l'espérance de vie va aussi augmenter le nombre des

plus âgés d'entre eux. Le département de la Vienne devrait compter 34 000 personnes de 80 ans et plus en 2020, soit 10 000 de plus qu'en 2006. La moitié de ces octogénaires résiderait, là aussi, dans l'aire urbaine de Poitiers. ■

Hubert PODEVIN

Nota Bene : ces projections de population peuvent être légèrement différentes de celles qui ont servi à estimer le nombre de personnes potentiellement dépendantes. En effet elles ont été actualisées avec les résultats du recensement de 2006, ce qui n'est pas encore possible pour la dépendance.

Importante augmentation des personnes âgées dans l'aire urbaine de Poitiers

Évolution de la population de la Vienne entre 2006 et 2020 (illustration 7)

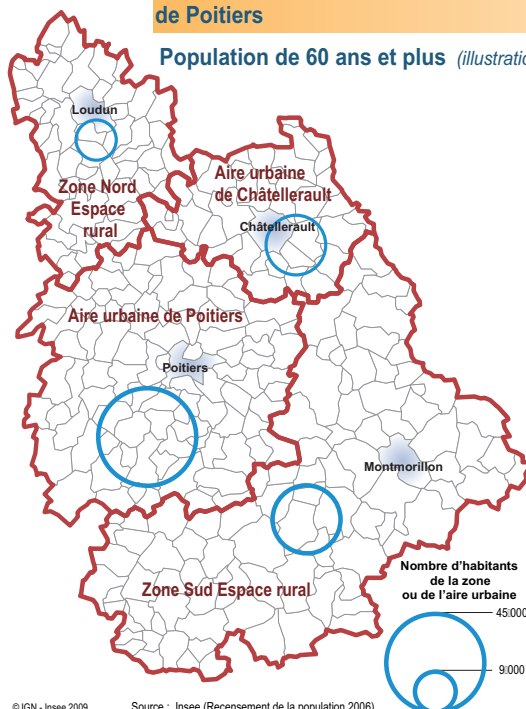
	Aire urbaine de Châtelleraut	Aire urbaine de Poitiers	Zone Nord Espace rural	Zone Sud Espace rural	Département
Population 2006					
Ensemble	77 500	239 200	30 800	71 200	418 700
De 60 à 79 ans	14 200	34 800	6 800	17 600	73 400
De 80 ans et plus	4 400	10 300	2 400	6 600	23 700
Population 2020					
Ensemble	81 400	278 600	29 000	65 100	454 100
De 60 à 79 ans	18 500	54 200	8 900	20 700	102 300
De 80 ans et plus	6 300	15 800	3 300	8 200	33 600
Évolution 2006-2020* (en %)					
Ensemble	5,0	16,5	-5,8	-8,6	8,4
De 60 à 79 ans	30,2	55,5	31,1	17,6	39,3
De 80 ans et plus	41,1	53,6	33,2	25,6	41,4

Source : Insee (Omphale)

* L'évolution est calculée à partir des chiffres non arrondis.

46 % des personnes de 60 ans et plus vivent dans l'aire urbaine de Poitiers

Population de 60 ans et plus (illustration 8)



© IGN - Insee 2009

Source : Insee (Recensement de la population 2006)

Méthodologie 1

Projections du nombre de personnes âgées potentiellement dépendantes

Les enquêtes Handicaps-Invalidités-Dépendance (HID) réalisées par l'Insee en 1998 et 1999 fournissent des taux de dépendance pas sexe et par âge au niveau national. Il s'agit d'une dépendance ressentie, déclarée. En croisant les données de l'enquête HID avec les tables de mortalité, on constate que la dépendance et la mortalité sont liées : statistiquement, plus le risque de décès est élevé, plus le risque d'être dépendant augmente.

On réalise une projection de population, qui consiste à faire vieillir la population, tout en intégrant des hypothèses sur les décès et les phénomènes migratoires.

Le scénario dit « central », retenu pour cette étude, correspond au maintien des comportements migratoires observés au cours de la période 1990-2005 dans le département. L'évolution de la mortalité est supposée parallèle à celle de la métropole.

Ensuite, on applique le lien mortalité-dépendance déterminé à partir des enquêtes HID.

Méthodologie 2

De la dépendance déclarée à la dépendance reconnue administrativement

L'estimation de la population potentiellement dépendante de la Vienne au 1^{er} janvier 2008 (7 120 personnes) est différente du nombre de bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA cf. encadré 3) distribuée par le Conseil Général au 31 décembre 2007 (7 550 bénéficiaires). Il existe plusieurs raisons à un tel écart.

Tout d'abord, les personnes dépendantes vivant en institution dans un autre département peuvent percevoir l'APA et être comptabilisées comme bénéficiaires de l'APA dans leur département d'origine, alors qu'elles n'y vivent plus.

L'enquête HID est déclarative alors que la dépendance au sens de l'APA correspond à une perte d'autonomie reconnue administrativement et fondée sur une évaluation réalisée par une équipe médicosociale.

Sont qualifiées de dépendantes les personnes des Gir 1 à 4 :

Gir 1 : personnes confinées au lit ou au fauteuil et ayant perdu leur autonomie mentale, corporelle, locomotrice et sociale.

Gir 2 : personnes confinées au lit ou au fauteuil dont les fonctions mentales ne sont pas altérées ou personnes dont les fonctions mentales sont altérées mais qui ont conservé leurs capacités motrices.

Gir 3 : personnes ayant conservé leur autonomie mentale, mais qui nécessitent des aides quotidiennes pour leur autonomie corporelle.

Gir 4 : personnes qui n'assument pas seules leur transfert mais qui, une fois levées, peuvent se déplacer à l'intérieur du logement.

Méthodologie 3

L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

L'APA est allouée aux personnes de plus de 60 ans qui sont dépendantes (Gir 1, 2, 3, 4), c'est-à-dire aux personnes ayant besoin d'aide pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne ou besoin d'une surveillance régulière, qu'elles soient à domicile ou en institutions. Elle est calculée à partir du revenu mensuel de la personne dépendante au sens de l'APA (prenant en compte salaire, allocations, pensions, retraites mais aussi revenus du patrimoine

et patrimoine dormant...). Lorsque le demandeur vit en couple, les ressources du ménage sont divisées par 1,7. Après application de ces règles, lorsque les ressources de l'allocataire sont inférieures à 658,04 euros par mois en 2005, le bénéficiaire recevra le montant de l'aide en totalité. Puis jusqu'à 2 622,34 euros par mois, le bénéficiaire percevra entre 10 et 90 % du montant de l'APA. Au-delà, il ne touchera que 10 % de l'APA.



L'aide aux personnes âgées, une priorité du Conseil Général

Quelques chiffres :

> 1 958 places autorisées toutes capacités confondues (EHPAD, EHPA et USLD) sur la période 2003-2008

> Au total, 7 123 personnes pourront être accueillies en établissement contre 5 165 en 2002.

> 473 places réservées aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer (110 places à l'hébergement temporaire et 90 places à l'accueil de jour)

> Au 31 décembre 2008 : 3 547 personnes aidées au titre de l'APA en établissement (la moyenne d'âge de ces bénéficiaires est de 86 ans)

> À domicile, en 2008 : 4 379 personnes dépendantes aidées par le Conseil Général de la Vienne : 96 au titre de l'allocation compensatrice et 4 283 au titre de l'APA (la moyenne d'âge des personnes de la Vienne bénéficiant de l'APA à domicile est de 83 ans).

> En complément de l'intervention des aides à domicile, le département dispose de 804 places de Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD).



Pour que chacun puisse continuer à vivre sa vieillesse dignement dans la Vienne, le Conseil Général a élaboré le prochain schéma gérontologique départemental.

Le schéma gérontologique 2010-2014

Les grandes orientations :

- Poursuivre l'adaptation de la prise en charge en établissement aux besoins des personnes âgées : harmoniser les capacités sur l'ensemble du département en cohérence avec le PRIAC (250 places d'hébergement permanent créées sur cinq ans), avec un doublement des places réservées aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, des accueils de jour dédiés (50 places) et de l'hébergement temporaire (40 places).
- Améliorer la qualité de la prise en charge à domicile en lien notamment avec le plan Alzheimer, en proposant des solutions innovantes pour permettre aux aidants familiaux de bénéficier de temps de repos et des nouvelles aides financières (garde itinérante de nuit, forfait hébergement temporaire, forfait annuel, accueil de jour).
- Rechercher des solutions alternatives entre le domicile et l'établissement médicalisé : développer l'accueil familial (création de Maisons d'accueil familial).
- Développer la prévention et l'information à destination des personnes âgées et de leur famille sur le territoire départemental : poursuivre la coordination gérontologique.
- Assurer la continuité et la qualité des soins aux personnes âgées dépendantes.

Pour en savoir plus

« Personnes âgées dépendantes : bâtir le scénario du libre choix » - Centre d'analyse stratégique, juin 2006.

« Projections régionales de population à l'horizon 2030 » - *Insee Première*, n° 1 111, décembre 2006.

« Projections de population à l'horizon 2030 » - *décimal Insee Poitou-Charentes*, n° 273, août 2007.

« En 2030 quatre ménages sur dix constitués d'une personne seule » - *décimal Insee Poitou-Charentes*, n° 280, avril 2008.

Pour tout renseignement statistique

www.insee.fr/poitou-charentes

insee-contact@insee.fr

0 825 889 452 (0,15 euros/mn)
du lundi au vendredi de 9 h à 17 h



Insee Poitou-Charentes
5 rue Sainte-Catherine - BP 557
86020 Poitiers Cedex
Tél : 05 49 30 01 01
Fax : 05 49 30 01 03
sed-poitou-charentes@insee.fr

Directeur de la publication : Francis VENNAT
Rédacteur en chef : Jean-Pierre FERRET

Dépôt légal septembre 2009
N° CPPAP 0908 B 06698 - ISSN 0221-1068
Code SAGE DEC29456